

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 05/03/2018 à 18 heures 30
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille dix-huit, le 5 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 27/02/20187

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 14/15

LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Absents-Excusés :

MAZAS C

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : COLOMBIES D

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Il soumet à l'assemblée l'additif au conseil municipal de ce jour.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 12/12/2017.

Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M,

Abs. – 2 voix : CASES F, GONCALVES M

Le compte rendu du 12/12/2017 est approuvé.

1/ SDEH-G / Traitements des petits travaux urgents :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEG-H, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEH-G resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux de SDEH-G pour les opérations concernées.

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F,

Abs. - 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

2/ Effacement réseaux électriques et télécommunications dans le centre bourg :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant l'effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public dans le centre de bourg (référence 9AS125/126/127), le SDEH-G a réalisé l'avant-projet sommaire comprenant :

Basse tension :

- Dépose de 500 m de réseau aérien torsadé,
- Construction d'un réseau d'environ 500 m en souterrain avec reprises des branchements

Eclairage public :

- Dépose de 19 appareils d'éclairage public vétustes à lampes sodium HP 70w et 100w
- Dépose de 3 projecteurs d'illumination de l'église à lampe sodium HP 400w
- Création d'un réseau souterrain d'environ 500m linéaires en conducteur U1000R02V dont une partie en tranchée commune avec la basse tension
- Fourniture, pose et raccordement de 11 ensembles simples d'éclairage public sur mâts de 7m de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 35W maximum
- Fourniture, pose et raccordements de 2 ensembles simples d'éclairage public sur mâts de 7 m de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 55w maximum (rue de la République)
- Fourniture, pose et raccordements de 3 ensembles doubles d'éclairage public sur mâts de 7m de hauteur équipés de 2 lanternes décoratives à LED 55w maximum
- Sur 2 poteaux en béton conservés, fourniture, pose et raccordement de 2 lanternes décoratives LED 55w sur la rue de la République et 35w au croisement de la rue de la Boulangerie et de d'Eglise
- Pose de 3 projecteurs LED d'illumination (puissance 100w maximum)
- Sur la façade de la mairie et du foyer rural dépose de 2 lanternes de style 100w sodium HP à remplacer par un modèle similaire à LED 35 w maximum,
- Fourniture et pose de boîtiers-prises pour guirlandes lumineuses, équipés chacun d'un disjoncteur 2A-30mA, puissance maximale de 200w, afin que la commune puisse y raccorder des motifs lumineux à l'occasion des manifestations festives (quantité à confirmer lors de l'étude technique)

Economie d'énergie :

- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie
- Intégration de dispositifs permettant une réduction de puissance d'au moins 50% au cœur de la nuit,
- Sauf zone à configuration particulière (accès PMR, piétonnier...) ou demande du maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe énergétique A+, la plus économe au regard du schéma de l'ADEME.

Compte tenu des règlements applicables au SDEH-G, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEH-G) =	43 723.00 euros
Part SDEH-G =	176 000.00 euros
Part restant à la charge de La commune =	55 277.00 euros
Total =	275 000.00 euros

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 61 875.00 euros.

Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ , POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M,

Abs – 2 voix : CASES F , GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

3/ Modification des horaires de travail de Mme DA COSTA :

Madame Da Costa Christine, adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, qui occupe le poste de gérante de l'agence postale communale et de surveillante à la cantine scolaire, demande une réduction de ses horaires de travail, de 25h hebdomadaires à 21 h hebdomadaires.

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ , POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F , GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

4/ Bail de location du logement de l'école de Caussidières :

Mme Morin quitte la séance.

Le logement de l'école de Caussidières se libérant à compter du 01/03/2018, il convient de décider de sa nouvelle location et du prix du loyer.

Le loyer est fixé à 450 euros mensuel.

Il fait proposition de bail à Mme MORIN pour un coût de 450 euros à compter du 01/05/2018.

Pour – 11 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M,

Abs – 2 voix : CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

5/ Concessions dans les cimetières :

Les recettes de la vente des concessions et des cases de colombarium dans le cimetière, sont versées pour deux tiers sur le budget communal et pour un tiers sur le budget du CCAS.

Afin de faciliter la comptabilité, il est proposé que ces sommes soient, à compter du 01/01/2018, versées sur le budget communal.

Pour – 14 voix : Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADDITIF

6/ Programme des amendes de police :

Une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne d'un montant de 6 200. euros au titre des amendes de police 2017, a été attribuée à la commune pour le financement de 2 plateaux ralentisseurs et d'un radar pédagogique.

Il convient d'autoriser Mr le Maire à signer la convention relative à la réalisation de dispositifs ralentisseurs sur chaussée départementale, et de définir les lieux d'implantation de ces ouvrages.

Pour – 14 voix : Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ Adhésion de la communauté de communes Terres du Lauragais au SYMAR :

L'assemblée doit autoriser l'adhésion de la communauté de communes des Terres du Lauragais au Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du val d'Ariège (SYMAR), pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. (GEMAPI)

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F , GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ Questions diverses :

Mme Cases : demande quels sont les tarifs des dossiers d'urbanisme à la communauté des communes :

Le tarif sera communiqué lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Mme Marrassé : amélioration de la collecte des ordures ménagères (tri sélectif mal fait)

Mr Pount-Biset : création d'un terrain multisport sur le terrain de foot à l'étude, demande de devis en cours.

Mr Colombies : demande la création d'un chemin d'accès entre l'école et la rue du Pastel, accès piétonnier près du transformateur EDF.

Mme Cases : demande la sécurisation et l'accès à l'aire de jeux par un portail.

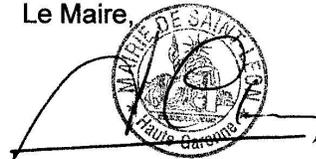
La séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance,



COLOMBIES David

Le Maire,



LANDET Jean-Claude